

Commune de Cour-Maugis sur Huisne

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le deux septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Cour-Maugis sur Huisne, se sont réunis, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RIGOT, Maire.

Date de convocation : 23 août 2022

Présents : Guy RIGOT, Maire, Thierry LIGER, 1^{er} Adjoint au Maire, Gismonde HOUY, 2^e Adjointe au Maire, Joël DE KONINCK, 3^e Adjoint au Maire, Jean-François BRUNET, Anne-Laure MAILLARD, Magalie CHARPENTIER, Pascale CLÉMENT, Élodie KONING, Jean-François LEROUX, Thierry RABJEAU.

Excusés : Jean-Luc TOUTAIN (donne pouvoir à Guy RIGOT), Daniel POUSSIER, Christophe PORC, Julien KIEFFER (donne pouvoir à Anne-Laure MAILLARD), Mickaël JOLY

Absents : Marie-Christine MAURICE, Sandrine LIGER, Mickaël LAUNAY.

Pascale CLÉMENT a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ◆ Approbation du compte-rendu du 23 juin 2022
- ◆ Aménagement sécuritaire bourg de Boissy-Maugis : attribution des marchés publics
 - lot voirie et réseaux divers
 - lot espaces verts
- ◆ Questions diverses

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Consultation d'un architecte pour la construction d'un abri en plein air à Courcerault
- Consultation d'un architecte pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes de Boissy-Maugis

Le Conseil ayant accepté ces points, la séance a été déclarée ouverte.

Approbation du compte-rendu du 23 juin 2022

L'approbation du compte-rendu du Conseil est reporté à la prochaine réunion.

Marché public : aménagement sécuritaire du bourg de Boissy-Maugis (délibération n° 37-2022)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le marché public avec allotissement relatif à l'aménagement sécuritaire du Bourg de Boissy-Maugis qui se décompose en deux lots :

- lot n° 1 : Voirie et Réseaux Divers
- lot n° 2 : Plantations

La consultation a été passée par procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R. 2123-4 du Code de la Commande Publique. L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 28 juin 2022 avec une publication dans le Ouest-France le 1^{er} juillet 2022. Le dossier était consultable sur la plate-forme de dématérialisation «centraledesmarches.com ». La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 29 juillet 2022 à 19 heures.

Comme indiqué au règlement de consultation, le jugement est effectué à partir des critères suivants :

- valeur technique pour 40 points
- valeur financière : 60 points

Monsieur le Maire expose que pour le lot n°1, trois offres sont arrivées dans les délais :

- COLAS France Alençon
- EUROVIA
- SA TOFFOUTTI

Et pour le lot n° 2 : une seule offre :

- SAS JULIEN&LEGAULT

Monsieur le Maire expose que l'agence départementale d'ingénierie a analysé les offres des entreprises et présente la synthèse suivante :

Lot n° 1 VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

N° PLI	ENTREPRISE	MONTANT TTC	VALEUR TECHNIQUE SUR 40 POINTS	VALEUR FINANCIÈRE SUR 60 POINTS	TOTAL POINTS SUR 100 POINTS	CLSST
3	SA TOFFOLUTTI	502 280,07 €	37,08	60,00	97,08	1
1	COLAS	517 304,25 €	38,62	58,26	96,88	2
2	EUROVIA	525 280,12	35,47	57,36	92,83	3

Lot n° 2 PLANTATION ET MOBILIER URBAIN

N° PLI	ENTREPRISE	MONTANT TTC
1	SAS JULIEN & LEGAULT	27 320,40 €

Les offres de la SA TOFFOLUTTI et l'entreprise JULIEN & LEGAULT apparaissent comme les mieux-disantes.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- retient les offres les mieux-disantes et décident d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

- **lot n° 1 : SA TOFFOLUTTI**
pour un montant de 418 566,73 € HT soit 502 280,07 € TTC
 - **lot n° 2 : SAS JULIEN & LEGAULT**
pour un montant de 22 767,00 € HT soit 27 320,40 € TTC
- charge Monsieur le Maire de notifier aux entreprises non retenues le rejet de leur offre et d'attribuer le marché aux entreprises retenues mentionnées ci-dessus;
 - autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Consultation d'un architecte pour la réhabilitation énergétique de la salle des fêtes de Boissy-Maugis (délibération n° 38-2022)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est en attente du pré-diagnostic énergétique réalisé par le Te 61 pour la salle des fêtes de Boissy-Maugis et qu'il convient de consulter un architecte pour la réhabilitation énergétique de cet équipement public.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la consultation d'un architecte pour la réhabilitation énergétique de la salle des fêtes de Boissy-Maugis ;
- charge Monsieur le Maire de consulter l'agence d'architecture Archi-triad de Mortagne-au-Perche ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Consultation d'un architecte pour la construction d'un abri de plein air sur le terrain communal de Courcerault (délibération n° 39-2022)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il a contacté plusieurs entreprises spécialisées dans les abris de plein air et propose de consulter un architecte pour la construction d'un équipement public de 100 mètres carrés environ.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la consultation d'un architecte pour la construction d'un abri de plein air de 100 mètres carrés environ ;
- charge Monsieur le Maire de consulter l'agence d'architecture Archi-triad de Mortagne-au-Perche ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

- M et Mme LIBERGE domiciliés à Courcerault, « Le Champ Hariel » ont été reçus en mairie. Ils déplorent le nombre de véhicules empruntant leur chemin. Un panneau « interdit aux voitures sauf riverains » serait peut-être une solution à envisager.
- Suite à un courrier transmis en recommandé au GAEC du Chailloué, la mairie n'a reçu aucune réponse. Le problème de la réparation du radar n'est toujours pas solutionné. Peut-être qu'une plainte à la gendarmerie serait plus efficace ?

- Réhabilitation du logement communal à Saint Maurice sur Huisne : l'électricité est en cours. Les travaux de peinture débuteront mi-octobre et le plan de travail de la cuisine sera réalisé par Emmanuel BINOIST, agent communal.
- Salle des fêtes de Courcerault : la société Haddex interviendra pour faire un devis concernant un diagnostic amiante, dans le cadre du projet de démolition du bâtiment préfabriqué.
- Le dossier de DSIL déposé pour la rénovation énergétique du logement communal (ancienne Poste) a été transféré en demande de DETR sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet à hauteur de 25 % du montant HT des travaux. Une subvention a été notifiée pour un montant de 45 468 €. Une demande de subvention au titre de la DSIL sera redéposée l'an prochain.
- Réhabilitation de l'église de Maison-Maugis : le Conseil départemental a attribué une subvention de 10 000 €. Il n'y a pas de retour à ce jour de l'association de sauvegarde de l'art français.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il rencontrera Mme OREART, Conseiller aux Décideurs Locaux, remplaçante de M. Marc Le MOIGNE, le 21 octobre afin de faire le point sur l'investissement.
- Thierry RABJEAU informe qu'il rencontrera prochainement le chargé de mission Énergie au Pays du Perche et qu'il posera des questions sur la rénovation énergétique des équipements publics.
- Fibre : une réunion d'information sur « Tout savoir sur la fibre chez vous » est proposée aux habitants domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur du Perche, jeudi 22 septembre à 18h à Rémalard-en-Perche, Espace Octave Mirbeau, Place du Champ de Foire.
- Numérotation et adressage des voies : il reste à vérifier la commune de Courcerault.
- Jean-François BRUNET demande si une autre alternative au brûlage existe ? Le problème du feu et du coût du gaz est soulevé mais actuellement, il n'y a pas de solution.
- Anne-Laure MAILLARD demande la rénovation des panneaux de baskets/foot.
- Café associatif : après trois mois d'ouverture, il est constaté 35 bénévoles et 400 adhérents ; Une pleine réussite ! Une soirée ordinaire, c'est un passage de 50 personnes et lors d'un événement spécial, cela varie de 100 à 200 personnes. L'inauguration aura lieu le vendredi 23 septembre 2022 à 17h en présence des partenaires financiers.
- Joël DE KONINCK informe le Conseil que le chemin desservant le lieudit « Les Petits Alleux » a été regoudronné. Il évoque également le passage du technicien de l'entreprise BODET, chargée de vérifier le bon fonctionnement des cloches. Il a été diagnostiqué le mauvais état des abat-sons. D'autres travaux seront à prévoir. Il communique au Conseil que les travaux concernant l'électricité dans l'église sont terminés. Un concert sera donné le samedi 17 septembre à 19h en l'église de Courcerault, dans le cadre des journées européennes du Patrimoine.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30.

Pour approbation :

Le secrétaire



Le Maire

